



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 3 décembre 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 26 novembre 2025.

Membres présents : (11) M. HOAREAU, M. LEHENOFF, M. BERTHIER, Mme TENENBAUM, M. ME-ZUI, Mme CHOLLET, M. AVENA, M. FOUILLOT, M. FOUSSET, Mme GINDRE, M. JASPART.

Membres excusés représentés : (5) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, Mme JACQUE-MARD représentée par Mme CHOLLET, Mme LECOMTE représentée par Mme TENENBAUM, Mme JACQUENET représentée par Mme GINDRE, Mme VIAN représentée par M. FOUILLOT.

Membres excusés : (1) : M. FAVERJON.

Objet : Convention de partenariat pour la Manifestation "Jouons de nos différences"

La manifestation "Jouons de nos différences" a été créée en 2007 par le CCAS de la Ville de Dijon.

Ses objectifs principaux sont :

- Favoriser et sensibiliser l'inclusion sous forme ludique des personnes en situation de handicap ;
- Mettre en avant des actions de partenaires, principalement associatifs, sur la question du «vivre ensemble » ,
- Réaliser une manifestation à destination du grand public.

Cette journée a lieu traditionnellement au mois de mai, au parc de la Colombière à Dijon.

Articulée autour d'ateliers et activités ludiques, cet évènement invite à changer les regards sur la notion de handicap, à générer du lien social et de la solidarité

Le pilotage de l'action est réalisé par le CCAS (gestion budgétaire, plan de communication, participation au temps de coordination) mais l'organisation et la déclinaison opérationnelle sont confiées à une association La Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or, dont l'engagement donne complète satisfaction.

Une convention de partenariat précise les modalités d'organisation, d'engagement des parties et de contribution financière sous forme de subvention.

En 2025, l'édition du 24 mai a réuni 32 associations sous tentes et 8 prestations scéniques et le retour de personnes sourdes au Café-Signes. 1050 cartons de jeu ont été distribués et le nombre de participants est estimé à 2600 passages sur le site. 10 bénévoles CCAS ont été mobilisés sur toute la journée et 11 agents CCAS ont travaillé lors de cette journée.

Pour 2026, la manifestation se tiendra en le 25 avril et la Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or sollicitera une subvention d'un montant de 7 000 €.

Le versement s'effectuera comme suit :

- 70 % à la signature de la convention ;
- 30 % à l'issue de la manifestation.
-

Le budget global pour l'organisation propre de la manifestation a été revu à la baisse, grâce à une gestion au plus proche des consommables, des négociations avec les prestataires et nous amène à proposer un ajustement budgétaire fixé à 26 000,00 € pour l'édition 2026.

Aussi, les membres du conseil d'administration :

- autorisent la Présidente ou son représentant légal à approuver et signer la convention de partenariat avec l'association Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or jointe au rapport ;
- autorisent la Présidente ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Autonomie : 1